



NOTE

DESTINATAIRES : Monsieur Yves Frénette,
Responsable organisationnel de la sécurité de l'information
(ROSI)

CC : Madame Célyne Girard, Madame Christiane Beauchemin

DATE : Le 7 septembre 2017

OBJET : **Accès aux données et DEMU dans le cadre de CASA**

Dans le cadre de CASA, pour pouvoir effectuer les travaux de conversion de données, analyser les DEMU à remplacer, comprendre les rapports et tableaux de bord existants, produire les métriques soutenant l'évaluation des bénéfices, etc., certains équipiers ont besoin d'accès élargis aux données de la Société.

En juin dernier, le projet a constitué un environnement dédié aux conversions de données, le [REDACTED] CASA. M. Karl Malenfant a été identifié comme détenteur de l'actif et peut autoriser les accès aux ressources qui en ont besoin pour leur travail (voir annexe). Puisque les DEMUS contiennent les mêmes données que le [REDACTED] CASA, M. Malenfant a autorisé cet été, les accès aux DEMU des ressources de l'équipe Intelligence d'affaires. Ces employés représentent le même niveau de risque que les administrateurs de la VPTI qui ont déjà accès à tous ces systèmes et nous avons pris les mesures nécessaires pour sensibiliser nos employés à la protection des renseignements personnels qu'ils contiennent.

Par souci de transparence et pour répondre aux préoccupations du vérificateur, étant donné les besoins et échéancier de CASA et que les données concernées sont déjà celles pour lesquelles M. Malenfant a une délégation, nous recommandons que M. Malenfant puisse désormais autoriser les demandes d'accès de ses équipiers en fonction de leurs besoins. Les ASA ont été consultés sont à l'aise avec notre recommandation.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Caroline Foldes-Busque
Leader Chantier Solutions d'affaires,

c. c. Monsieur Karl Malenfant

Annexe :**De :** Trudel, Mario**Envoyé :** 19 juin 2017 16:44**À :** Malenfant, Karl <Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca>; Bois, Jany <Jany.Bois@saaq.gouv.qc.ca>**Cc :** Langlois, Maurice <Maurice.Langlois@saaq.gouv.qc.ca>; Marcotte, Ghislain <Ghislain.Marcotte@saaq.gouv.qc.ca>**Objet :** Nomination à titre de détenteur aux fins de la sécurité de l'information

Bonjour,

À titre de conseiller organisationnel de la sécurité de l'information (COSI) de la Société, je tiens à vous informer de votre nomination à titre de détenteur ou de détenteur délégué pour les systèmes d'information ou actifs suivants :

Systèmes / actif	Description	Détenteur	Détenteur délégué
■ CASA*	Environnement ■ pour la conversion des données CASA	Karl Malenfant	Jany Bois

(*) – nouvel actif

Considérant la nature hautement confidentielle et l'envergure de l'information contenue au dépôt de données ■ CASA il est conseillé au détenteur, ou à son délégué, de :

- limiter le nombre d'utilisateurs ayant accès à la zone contenant des données nominalisées. À cet effet la tenue d'une liste à jour de ces utilisateurs est suggérée;
- soumettre le personnel externe (consultant) qui aura accès à ■ CASA aux exigences d'enquête de sécurité prévues au contrat avec le fournisseur. Pour le personnel interne, tel qu'approuvé par le Comité de direction de la SAAQ, le niveau d'enquête suggérée est « habilitation sécuritaire » mais ce processus n'est pas encore implanté;
- s'assurer que la journalisation des accès soit activée et exploitable dans ■ CASA.

Selon la [Politique sur la sécurité de l'information](#), les détenteurs doivent :

- assumer la responsabilité de la sécurité de l'information sous leur responsabilité;
- catégoriser l'information sous leur responsabilité en fonction de sa disponibilité, son intégrité et sa confidentialité, à partir des outils mis à leur disposition, afin de déterminer la valeur de l'information;
- décider du niveau de risque acceptable pour l'information dont ils sont responsables et statuer sur les mesures de sécurité à mettre en place en adéquation avec ce niveau de risque;

- autoriser l'accès à l'information sous leur responsabilité, soit directement ou en énonçant des règles pour les autorisations.

Je vous invite également à consulter le « [Guide à l'intention du détenteur d'information](#) ».

La liste de tous les détenteurs et de leurs délégués se retrouve dans le document « [Registre d'autorité de la sécurité de l'information](#) », à l'onglet « Détenteur de systèmes centraux ».

Pour plus d'information relativement à cette responsabilité, je vous invite à contacter Ghislain Marcotte au 83690.

Mario Trudel, CISSP | Chef du service de la gestion des plaintes et de la sécurité de l'information |
Direction du développement des affaires et du suivi de la performance | Téléphone : 418 528-4115 Cellulaire : [REDACTED]